



## Compte Rendu du Conseil d'Ecole du 5 juin 2015

Ecole Elémentaire d'Hastignan

### Présents :

**Equipe Enseignante** : Mme Bayssette (CE2), Mme Sonfils (CM2), Mme Martin (CE2), Mme Schipper (CP), Mme Tonon (CP/CE1), Mme Boulhaïs (CM1), Mme Pérille (CM1), Mme Bayssette (CE2), Mme Cœur (CE1), Mme Bougon (CE1), Mr Taudin (CM2), Mme Quebre (CE1), (Mme Chaït absente excusée).

**Ainsi que** : Mme Gabbé, Emploi Vie Scolaire, assistante de Direction.

**Représentant Mairie** : M. Demanes, Adjoint délégué aux quartiers Ouest,

**Personnel Mairie** : Melle Larrous, directrice du CLAE, Mme Terou, Responsable de la restauration scolaire.

**DDEN (Délégué Départementale de l'Education Nationale)** : Mme Claudy Laville.

**Parents Elus FCPE** : M. Guidez, Mmes Cortinas, Fournier, Boissard, Lebrun.

**Parents Elus API Hastignan** : Mmes Lecroart, Galan, Lalande, Defoort, Talou, Nicot.

Les points abordés lors du Conseil d'Ecole sont détaillés ci-après.

### Effectifs : prévisions rentrée 2015, et mouvements de personnel

L'effectif de l'école devrait être le suivant à la rentrée 2015 : 57 CP ; 45 CE1 ; 55 CE2 ; 51 CM1 ; 51 CM2 et 9 CLIS. Ceci devrait conduire à une situation stable, sans création ni suppression de classe à la rentrée. Néanmoins, il peut y avoir des arrivées d'élèves jusque la rentrée, rendant complexe la création des classes.

La commission des dérogations s'est réunie le 5 mai en présence de représentants des parents d'élèves. Les regroupements de fratries et la poursuite de scolarité dans le même établissement sont des motifs d'acceptation automatique de dérogation.

Les classes seront constituées et affichées le 31/08/2015 (à 18h30). Les demandes particulières des parents sont inutiles et ne peuvent pas être prises en compte, les classes étant constituées en fonction de critères pédagogiques.

La rentrée des élèves est fixée au 01/09/2015. Pour 2015/2016, l'académie de Bordeaux change de zone (Zone A).

Mme Cœur quitte l'école et ne sera plus à ce poste à la rentrée 2015 (fin du cursus formation) ; Mme Bougon, remplaçante, quitte également l'école. Il y aura de nouveau un poste réservé aux enseignants en formation en 2015/2016. Les trois AVS (assistante de vie scolaire) sont reconduites dans leur fonction. Le contrat d'EVS (Emploi Vie Scolaire) se termine le 3 juillet mais devrait être reconduit jusqu'à fin octobre. La question est posée du devenir de cette fonction, qui est extrêmement importante pour le fonctionnement administratif de l'école, l'accueil des parents, etc.

Concernant le CLAE, il y aura un changement de l'adjointe de Direction. Le taux d'encadrement sur les temps périscolaires a été relevé à 1 adulte pour 18 enfants sur tous les temps périscolaires (il était actuellement à 1 pour 18 par dérogation sur le temps TAPS, et à 1 pour 14 sur le temps APS).

### Passerelles Maternelle et Collège

L'objectif de ses passerelles est d'assurer la continuité de la prise en charge des élèves.

Concernant les enfants arrivant de maternelle, ils seront accueillis le 16 juin, à partir de 11h et déjeuneront au restaurant scolaire. Les échanges concernent aussi les enseignants, qui se réunissent, en particulier pour la transmission d'informations.

Concernant le collège, les deux classes de CM2 seront reçues les 9 et 11 juin. Les enfants sont affectés au collège de secteur, et les parents reçoivent un dossier d'inscription à remplir. Les demandes de dérogation se traitent à l'inspection académique.

Actuellement, une politique de non-redoublement des enfants de CM2 est en place, le redoublement n'ayant pas donné satisfaction en tant que stratégie de réponse à des difficultés d'élèves. Le redoublement est donc exceptionnel. Des actions spécifiques sont mises en place pour aider les enfants en difficulté.

Dans ce cadre, une nouvelle organisation institutionnelle est mise en place nationalement pour la transition primaire / collège : le conseil école / collège. Celui-ci associe enseignants principaux du collège et enseignants de CM2 et a pour

but de définir les priorités en matière de travail vis-à-vis des difficultés rencontrées par les enfants. 3 commissions de travail ont été mises en place au niveau du conseil école / collège d'Hastignan. Elles concernent :

- l'articulation de projets communs,
- la compréhension des consignes,
- et le « métier » d'élève.

Le travail de ces commissions conduit à des actions concrètes.

Concernant les horaires d'école, la FCPE demande le décalage des heures d'ouverture et de fermeture de l'école maternelle et de l'école primaire.

### **Point sur les locaux et les travaux dans l'école**

Le Conseil d'Ecole insiste sur l'importance des travaux à mener à l'école, en particulier relativement à la sécurité des enfants et à l'accessibilité.

- Réfection du parking : un rebouchage des trous + dessouchages sera réalisé à court terme. Des travaux d'ampleurs ne pourront être menés qu'à plus long terme (2016 ?).
- Inondations dans la cour de l'école : le Conseil Départemental a donné son accord pour une intervention sur les canalisations (canalisations effondrées/bouchées empêchant l'évacuation des eaux pluviales), et les travaux devraient être réalisés cet été.
- Clôture entre le petit chemin emprunté par les collégiens et la cour : des réparations ont été réalisés en juin. La pose d'une palissade ou l'implantation d'une haie est à l'étude à la mairie. Les parents élus et la DDEN insistent vivement sur l'importance de ce point.
- Les chariots permettant de ranger le matériel de ménage encombrant le couloir de l'école à l'étage. Une étude a été réalisée par les services techniques pour la création de placards, et ceci sera proposé au budget prévisionnel 2016.
- Sortie des enfants de l'Ecole par le petit portail donnant sur le petit bois : l'expérience est globalement positive (le point le plus délicat semble être le passage des vélos). Cette solution semble donc se préciser. Il faudra goudronner l'allée entre le parking et le portillon afin que l'accessibilité en temps de pluie soit correcte, et surtout afin que l'entrée de l'école soit accessible aux personnes en situation de handicap. Quelques aménagements sont à envisager (rondins, largeur du portillon...).
- Une personne va venir faire un diagnostic sur l'accessibilité de l'Ecole aux personnes en situation de handicap en juin 2015. Le marquage de la place handicapée au niveau de la Grange à Léo a été réalisé.
- La façade de l'école devrait être nettoyée cet été, et les abords de l'école sont très encombrés (herbes hautes, matériel...).

### **La bibliothèque**

Les parents de l'API Hastignan sont intervenus pour du rangement / classement et pour la couverture de livres (environ 200 livres couverts). Des livres offerts par l'API Hastignan sont également en cours de couverture et d'intégration dans le fonds documentaire. Cette action sera / devra être poursuivie. Le directeur de l'Ecole remercie toutes les familles qui se sont investies dans ce travail.

### **Manifestation à venir**

Les portes ouvertes de l'école auront lieu le vendredi 26 Juin à partir de 17h30. Les enseignants exposeront leurs travaux et la chorale se produira.

Les enfants dont les parents ne seraient pas présents et qui seraient à l'APS à 17h45 seront conduits par Pauline pour participer à la chorale, mais ils devront repartir à l'APS où les parents les récupéreront (signature de la décharge). L'aide des parents est nécessaire pour la tenue de stand. Le buffet sera constitué de boissons offertes par la coopérative et de plats sucrés / salés apportés par les parents.



**Pensez à récupérer les habits que vos enfants auraient pu oublier à l'école (dans la halle).**

**TOUS CES VETEMENTS SERONT MIS A DISPOSITION  
D'ASSOCIATIONS CARITATIVES DES LA FIN DE L'ECOLE**



**Nous vous souhaitons de bonnes vacances et un bel été.  
Bonne continuation pour ceux qui quittent l'Ecole Elémentaire !**

